



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

Service appartements éducatifs

BASE

8 rue de Crimée, 69001 Lyon

04 78 27 93 40

Directeur de territoire : M. BITTEL Jean Dominique

Directrice de pôle : Mme TOSQUES Marie

Cheffe de service éducatif : Mme MOREAU Cécile

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'activité du service BASE pour l'année 2023 a été réalisée et même dépassée puisque nous avons réalisé 6 825 journées pour 6 588 demandées.

Le service BASE est un service demandé sur le territoire métropolitain et reconnu pour la qualité de son accompagnement et la centralité de ses logements.

2023
031 BASE

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		19
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	6 588
Accordé		0
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		

Tarif autre	61.08
Nouveau prix de journée majeur	59.58

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	19	550	589	39	589	559	559	30	30	105%	29 197	77.17	36 604	36 604	43 138	43 138	-6 534	-6 534	85%	
Février	20	483	528	44	1 116	505	1 064	22	52	105%	26 173	77.17	32 897	69 501	38 971	82 109	-6 074	-12 608	85%	
Mars	19	527	563	62	1 705	559	1 623	30	82	105%	27 908	77.17	36 974	106 474	43 138	125 247	-6 164	-18 772	85%	
Avril	19	502	542	60	2 267	542	2 165	20	102	105%	26 899	77.17	35 292	141 767	41 826	167 073	-6 534	-25 306	85%	
Mai	19	483	590	62	2 812	560	2 725	-15	87	103%	30 277	77.17	34 286	176 053	43 215	210 288	-8 929	-34 235	84%	
Juin	19	515	533	30	3 357	542	3 267	3	90	103%	28 184	75.67	32 954	209 007	41 013	251 301	-8 059	-42 295	83%	
Juillet	18	558	591	31	3 946	559	3 826	30	120	103%	40 430	75.67	35 591	244 598	42 300	293 601	-6 708	-49 003	83%	
Août	19	558	600	31	4 535	559	4 385	30	150	103%	40 821	75.67	35 591	280 190	42 300	335 900	-6 708	-55 711	83%	
Septembre	19	546	561	0	5 081	542	4 927	4	154	103%	38 397	75.67	32 531	312 720	41 013	376 914	-8 482	-64 193	83%	
Octobre	19	580	571	0	5 661	560	5 487	20	174	103%	38 806	75.67	34 556	347 277	42 375	419 289	-7 819	-72 012	83%	
Novembre	19	570	570	0	6 231	542	6 029	28	202	103%	38 997	75.67	33 961	381 237	41 013	460 302	-7 053	-79 065	83%	
Décembre	20	594	651	0	6 825	559	6 588	35	237	104%	44 434	75.67	35 391	416 628	42 300	502 601	-6 909	-85 974	83%	

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.4 ETP	0	0
ADMINISTRATION	0.1 ETP	1	0
EDUCATIF	3 ETP	0	0
SOIN	0.1 ETP	0	0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0.15 ETP	0	0
	3,75 ETP		

Mouvements de personnel durant l'année :

- L'assistant administratif du service BASE a été en arrêt maladie long de septembre à novembre 2023, avant de quitter l'association. Au 31/12/2023, ce poste était toujours vacant.
- L'équipe éducative n'a pas connu de mouvement ni d'absentéisme important durant l'année 2023.

Analyse de la pratique

L'équipe du service BASE bénéficie de séances d'APP animées par un psychologue clinicien une fois par mois, soit 10 séances par an.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation collective	Formation au logiciel Némo 1 journée	Externe : Troizaire

Il n'y a pas eu de demande de formation individuelle en 2023.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

Durant l'année 2023, le service BASE a travaillé à une proposition d'augmentation de sa capacité afin de répondre aux besoins de la Métropole de Lyon et à la mise en œuvre de la Loi Taquet (fin des hébergements hôteliers). Une proposition de création de 6 places supplémentaires a été déposée dans le cadre du BP 2024 et est actuellement en attente de réponse.

Au niveau du projet de l'équipe, nous avons retravaillé cette année :

- Les permanences éducatives ;
- La qualité d'accueil et d'hébergement à Base – Notre gestion et suivi des achats et travaux des appartements (organisation, outils et répartition des rôles) ;
- Les visites à domicile : méthode, contenu, outils.

Nous avons également déployé le logiciel de suivi de l'utilisateur NEMO en 2023.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

RESEAU PARTENARIAL

Nous développons notre réseau partenarial en fonction des besoins repérés des jeunes que nous accompagnons. Parmi eux nous pouvons citer :

- **SPES** : Selon les besoins des jeunes, nous leur proposons de pouvoir bénéficier de soutien scolaire avec l'association SPES. Les ateliers animés par des bénévoles apportent un soutien méthodologique et une aide aux devoirs.
- **Mission locale** : Nous avons repéré que nombre des jeunes que nous accompagnons ne disposent pas des « codes » attendus dans une recherche d'apprentissage ou d'emploi (tenue vestimentaire, entretiens...), mettant en échec leur accès à l'emploi. Nous poursuivons le travail de partenariat avec l'antenne du 1^{er} arrondissement pour qu'ils puissent être accompagnés spécifiquement sur ces questions.
- **La Touline** : Afin de soutenir les jeunes sortant du service Base, et lorsque nous pensons que leur situation le nécessite, nous les accompagnons vers ce service des Apprentis d'Auteuil qui accompagne des jeunes majeurs ayant eu un parcours en protection de l'enfance.

- **Les Ombres** : l'association vient en complément de l'accompagnement éducatif autour de l'insertion scolaire et professionnelle, en proposant du mentorat à destination des jeunes de l'ASE.
- **Logement** : nous participons de manière ponctuelle aux commissions de la CSTL afin d'accompagner les jeunes majeurs dans la sortie du dispositif et de leur permettre d'accéder à un logement dans le parc social.

ACTIONS COLLECTIVES

Jusqu'à présent la dimension collective était peu présente au service Base. Les jeunes que nous accompagnons ayant pour la plupart connu un parcours institutionnel, sont plus en demande d'une prise en charge en individuel.

Néanmoins, certains ont pu exprimer le souhait d'activités collectives, notamment de loisirs. Cela s'est traduit par une sortie baignade dans un lac l'été.

Les temps de permanences au bureau ont été également repensés, pour en faire des temps de rencontre conviviales entre jeunes, avec la mise en place d'une collation. Nous constatons qu'ils se saisissent de ces espaces, qui leur permettent de se rencontrer.

MECENAT

6 jeunes majeurs accompagnés par le service BASE ont pu bénéficier en 2023 d'un projet de mécénat leur offrant la gratuité du permis de conduire. Ils se sont tous inscrits dans une auto-école de la croix rouge et ont pu commencer le code et la conduite au second semestre 2023.

2.3 Expression et participation des usagers

Trois CVS ont eu lieu en 2023, en février, juin et novembre. L'ensemble des jeunes du service sont alors invités.

En février, 10 jeunes ont participé.

En juin, 10 jeunes ont participé.

En novembre, 9 jeunes ont participé.

Les thèmes abordés cette année étaient :

- Les demandes d'achats, notamment pour des machines à laver et des canapés dans les appartements
- Les changements de calcul de la participation des jeunes au loyer
- La hausse des factures d'électricité et de gaz et les difficultés des jeunes à y faire face

- La communication et l'information des jeunes lorsque l'agent technique intervient dans les appartements
- L'organisation des temps conviviaux : la fête d'été et la fête de fin d'année
- Le changement d'organisation des permanences éducatives
- La suspension temporaire de l'astreinte éducative le soir

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

En 2023, **une seule fiche incident a été rédigée** au service BASE. Elle concerne un comportement inadapté de deux jeunes avec un éducateur lors d'une visite à domicile.

A la suite de cet incident, les deux jeunes ont été reçues par la cheffe de service avec un éducateur. Il a été acté que les visites à domicile se feraient à deux éducateurs pendant un temps.

Un courrier de la cheffe de service a également été envoyé aux deux jeunes concernées, avec un rappel du règlement et des conséquences qui pourraient advenir s'il y avait de nouveaux manquements.

Il a été analysé par la cellule de veille du service que d'autres événements auraient pu faire l'objet de rédaction d'une fiche incident.

Types de situations qui nécessitent d'être formalisées sous forme de fiche incident puis analysées par la cellule de veille au service BASE :

- Jeune au profil psychologique inquiétant qui montre des signes de décompensation, notamment quand le jeune est dans une colocation
- Craintes de tentatives de suicide
- Fugue d'un mineur de plus de 24h :
- Disparition d'un jeune majeur de plus d'une semaine (ou moins si majeur vulnérable et éléments d'inquiétude autour)
- Violences physiques, psychologiques ou sexuelles d'un jeune à l'encontre de lui-même ou de son entourage
- Révélations de faits de maltraitance préalables d'un jeune
- Harcèlement entre jeunes
- Violences physiques, psychologiques ou sexuelles vécues par un jeune accompagné par le service.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1 ^{ère} évaluation interne	2015
1 ^{ère} évaluation externe	2016
2 ^{ème} évaluation interne	2019
2 ^{ème} évaluation externe	2025

Le service a formalisé son projet d'établissement actuel en 2020, ainsi que son livret d'accueil et règlement de fonctionnement en 2021.

Le Plan d'action d'amélioration de la qualité contenait 5 axes :

1. Promotion de la Bienveillance (mise en place de la cellule de veille et retravail des éléments pouvant déclencher la formalisation de fiches incidents) – Ce travail a été mené début 2023.
2. Développement de la participation Collective et Individuelle des Usagers – Ce travail a été mené en 2021 et 2022.
3. Outils 2002-2 / Réécriture LA et RF – Ce travail a été réalisé en 2021.
4. Projet personnalisé : Evolution des outils relatifs au projet de l'enfant en lien avec la loi du 14 mars 2016 – ce travail a été réalisé suite aux transmissions ESOPPE, en 2021 et 2022.
5. Amélioration Continue de la Qualité : Création d'un comité de suivi et d'évaluation du projet d'établissement – Le COSPE ne sera pas mis en place sous cette forme à BASE. Compte tenu de la taille de l'équipe, le suivi du projet et des évaluations sera mené durant les réunions institutionnelles.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2023	2022	2021
Demandes d'admission	27	41	34

Le nombre de demandes dans l'année pour ce service reste bien supérieur au nombre de places disponibles.

Bien que disposant d'une habilitation de 16 à 21 ans, le service Base reste reconnu comme étant un service à destination de jeunes majeurs. La moyenne d'âge des demandes d'admission s'explique aussi par un déficit de structures d'appartements éducatifs majeurs sur la Métropole de Lyon.

Nous observons une diminution du nombre de demandes d'admission. Ce chiffre est à mettre en perspective avec la création par la DPPE en septembre 2023 de la commission d'orientation des jeunes majeurs.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2023	2021	2021
Pas de place	15	34	22
Non adhésion du jeune	1	3	4
Non adhésion de la famille		0	0
En limite d'âge à l'admission		1	0
Maintien d'une mixité de genre		0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	4	3	8
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement			0
Autres		0	0
TOTAL REFUS D'ADMISSION	20	41	34

Les refus d'admission sont liés aux profils des jeunes, et à leur capacité à d'inscrire dans un accompagnement éducatif dans un logement diffus. En effet, il est nécessaire que le jeune ait un cadre interne suffisamment établi pour pouvoir accéder à de la semi autonomie. Les quatre jeunes (dont trois mineurs) pour lesquels nous n'avons pas donné suite étaient dans des problématiques de délinquance,

de prostitution et/ou de fugue, avec des mises en danger massives. Le cadre que nous proposons ne permettant pas de les protéger.

Si dans l'histoire du service, l'inscription dans des études ou un parcours de formation était une condition sine qua non à l'admission, ce n'est plus le cas. Lors de l'étude des dossiers nous nous attachons à évaluer la capacité du jeune et son engagement à s'inscrire dans un projet. Le logement au service Base n'est pas un objectif, mais un levier dans l'accompagnement éducatif.

Le manque de place reste le principal frein aux admissions à Base. Lorsque nous recevons une demande, nous proposons systématiquement qu'il soit inscrit sur liste d'attente.

3.1.3. Usagers admis

En 2023, nous avons accueilli 7 jeunes.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Age des usagers admis	2023	2022	2021
16 - 18 ans	2	3	3
18-21 ans	5	8	10
TOTAL DES ADMISSIONS	7	11	13

Nous constatons une forte baisse des admissions cette année, qui est à mettre en perspective avec les difficultés des jeunes à quitter le service :

- Evolution de notre public. Les jeunes que nous accompagnons ont des fragilités plus importantes, ce qui de fait, allonge la durée de la prise en charge.
- Difficultés d'accès à un logement autonome.
- Difficultés à s'inscrire durablement dans l'emploi et ainsi faire valoir ses droits au logement.

Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	2023	2022	2021
Métropole Lyon	7	11	10
Département Rhône	0	0	3
PJJ	0	0	0
Autre Département	0	0	0
TOTAL	7	11	13

Tous les jeunes admis en 2023 sont issus du territoire de la Métropole de Lyon.

Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	2023	2022	2021
Lycée - Lycée prof	3	9	11
Université	0	1	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0	0
Apprentissage	0	0	2
Salarié	1	0	0
Déscolarisation	0	0	0
Autres	0	0	0
Accueil de jour habilité ASE	2	0	0
En recherche d'emploi	1	1	0
TOTAL	7	11	13

Toujours en lien avec l'évolution des jeunes que nous accompagnons, nous constatons une importante baisse des jeunes scolarisés en lycée au profit de prises en charge dans des accueils de jours habilités ASE (Laurenfance et Vidaude), ou sans projet professionnel à l'admission. Le passage en appartement éducatif est une étape complexe pour certains jeunes, et il est fréquent que ce qui était en place avant l'admission à Base soit fragilisé avec cette nouvelle autonomie.

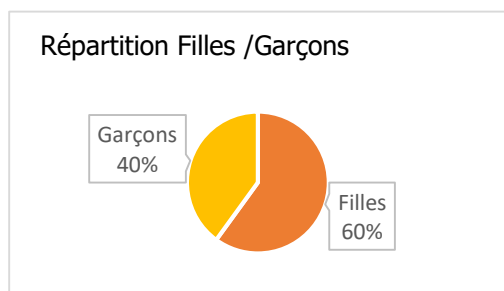
Accueil d'urgence

Le service n'est pas habilité pour des accueils d'urgence.

3.2 Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

AGE DES USAGERS ACCOMPAGNES	2023	2022	2021
16 - 18 ans	2	3	2
Plus de 18 ans	23	27	27
TOTAL	25	30	29



3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins au 31/12/23

Au 31/12/2023, 19 jeunes étaient accompagnés par le service.

- **Scolarité ou formation**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2023	2022	2021
Lycée - Lycée prof	2	7	4
Etudes post baccalauréat	4	1	3
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0	0
Apprentissage	1	5	4
Salarié	7	4	5
Déscolarisation	0	0	0
Autres	1	1	0
Accueil de jour ou professionnel habilité ASE	2	0	0
En recherche d'emploi	2	1	0
TOTAL	19	19	16

Nous notons l'augmentation de la part de salariés dans l'effectif des prises en charge. Les années précédentes, lorsqu'un usager avait une situation professionnelle stable, nous travaillions à son orientation vers un logement autonome. Nous remarquons que ce n'est plus systématiquement le cas et ce en raison de :

- Difficultés à accéder au logement avec un marché locatif en tension
- La nécessité de la poursuite d'un étayage éducatif malgré l'inscription professionnelle

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	2023	2022	2021
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	0	1	0
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	1	2	0
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	6	5	5
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	0	0	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	0	0	1

Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs	0	2	0
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs	0	1	0
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes	1	2	0

Les addictions à des substances psychoactives, le sont essentiellement autour de la consommation de cannabis. Au-delà d'un arrêt, il nous importe d'accompagner le jeune dans la compréhension des effets qu'elle a sur lui, de lui permettre d'élaborer autour de cette question et d'élaborer des stratégies pour gérer les déclencheurs et trouver des alternatives.

- ***Santé et soins médicaux***

BESOINS -Santé et soins médicaux	2023	2022	2021
Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	2	2	0
Nombre d'utilisateurs concernés par un suivi psychiatrique	2	3	6
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel		48	42
<i>Dont généralistes</i>		13	31
<i>Dont spécialistes</i>		27	9
<i>Dont psychologues</i>		8	3
Nombre d'utilisateurs concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	1	3	1

L'accès à la santé est un axe important et un levier dans l'accompagnement au service Base. Nombre de jeunes que nous accompagnons ont besoin d'être soutenus pour engager un suivi médical, que ce soit auprès d'un médecin généraliste ou d'un spécialiste.

A leur arrivée, nous leur proposons systématiquement une consultation médicale afin d'effectuer un bilan de santé général. Force est de constater que plusieurs d'entre eux présentent des problèmes de santé non ou partiellement traités (soins dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques...). Afin de faciliter cette démarche, nous leur proposons s'ils le souhaitent d'être accompagnés par un éducateur. Ce mode de fonctionnement a permis sur 2023 à deux jeunes d'adhérer à un suivi psychiatrique.

En 2023, nous avons accompagné une jeune femme dans sa grossesse en s'appuyant sur le réseau de périnatalité du secteur.

- ***Soins psychiques***

La prise en considération du bien-être psychologique des jeunes accueillis, comme celle de leur santé mentale est une priorité sur le service BASE. Cette prise en considération est portée par l'ensemble de l'équipe et la mise en place d'accompagnements spécifiques, s'ils s'avèrent bénéfiques, l'est également. Aussi, nous pouvons distinguer sur cette année 2023 différents niveaux de besoins et différentes formes de réponse à ces besoins que le service a pu proposer.

Certains jeunes avaient à leur arrivée ou ont mis en place durant leur accueil un parcours de soin en santé mentale, essentiellement porté par l'équipe éducative que ce soit dans l'accompagnement aux rendez-vous, les liens avec les partenaires ...

Les structures impliquées dans ces soins en 2023 ont été : le centre de santé mentale de la MGEN et la Maison des Ados. En libéral, il s'est agi de rendez-vous auprès de psychiatres de ville ou des médecins traitants.

Pour d'autres jeunes, dont le sentiment de mal-être et/ou la psychopathologie ne nécessitait pas de référence médicale ou psychiatrique, ou pour ces mêmes jeunes en complément de cette référence médicale, des accompagnements psychothérapeutiques ont été proposés sur l'extérieur, ou par la psychologue du service.

On constate que la possibilité d'être reçu par la psychologue du service est loin d'être un frein à la consultation ponctuelle ou à la mise en place d'un suivi régulier. Bien que la participation du psychologue aux réunions et donc l'accès à des informations en dehors de ce qui se livre en entretien soit précisé lors de l'entretien de présentation, les jeunes qui ont sollicité ces suivis psychologiques en interne ont pu dire l'intérêt qu'ils y trouvaient.

Notamment, nous repérons comme la proximité relationnelle entre équipe éducative et la psychologue faisant partie de la même équipe pluridisciplinaire permet un transfert de confiance et est un soutien à la mise en œuvre de l'accompagnement psychologique. Comme l'est également la proposition systématisée d'un premier entretien de présentation pour chaque jeune qui arrive au service.

Aussi, sur l'ensemble des jeunes étant suivi psychologiquement, ponctuellement ou régulièrement, quasi tous, en 2023, l'auront été sur le service. Un jeune a fait le choix, pour un accompagnement suite à un deuil, de reprendre contact avec un psychologue en libéral qui l'avait suivi mineur.

- ***Prises En Charge Partagées***

En 2023, le service n'a pas bénéficié de prise en charge partagée.

- ***Evaluation annuelle des projets personnalisés***

A l'arrivée du jeune au service Base, le DIPEC ou le contrat de séjour est établi en présence d'un éducateur et de la cheffe de service. Pour les mineurs, les représentants légaux sont systématiquement conviés.

Dans les trois mois qui suivent l'accueil, les éducateurs accompagnent le jeune dans la réalisation de son projet personnalisé. Cette réflexion est également nourrie d'échanges en équipe pluridisciplinaire. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de ce qui a été acté lors de la signature du Contrat Jeune Majeur, avec l'ASE.

Enfin, la formalisation par un entretien et un écrit permet de définir les grands axes de l'accompagnement.

3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2022	2021	2020
Nombre de sortis	6	10	11

3.3.1. Motif de sortie

Pour 5 des jeunes la sortie était concomitante avec la fin de leur contrat jeune majeur à 21 ans. Pour la sixième, elle est liée à la naissance de son enfant.

3.3.2. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2023	2022	2021
Chez les parents sans SAEE		0	3
Chez les parents avec SAEE		0	
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif		4	
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	5	2	
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	1	3	4
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)		0	
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)		1	2
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)		0	
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)		0	
En établissement pénitentiaire		0	
Chez un assistant familial		0	
En établissement médico-social (y compris handicap)		0	
En établissement hospitalier		0	
En internat scolaire		0	
En hôtel		1	1
Autre		0	
Inconnu		0	
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)		0	
TOTAL	5	11	10

A noter que certaines prises en charges ont dû être prolongées faute de possibilités d'accès au droit commun. Il est de plus en plus complexe pour les jeunes que nous accompagnons d'accéder à un logement, souvent en raison d'une situation précaire ou d'absence de garanties locatives.

Les délais d'accès au logement social s'étant tellement allongés, et malgré une labellisation « public prioritaire », nous sommes contraints d'accompagner chaque jeune à déposer une demande de numéro unique dès son entrée à Base.

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2023	2022	2021
Lycée - Lycée prof	0	0	2
Etude post baccalauréat	1	1	1
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0	
Apprentissage	0	1	
Salarié	4	4	5
Déscolarisation	0	0	2
Autres	0	3	
Accueil de jour habilité ASE	1	0	
En recherche d'emploi	0	2	
TOTAL	6	11	10

4. Locaux et moyens matériels

Etat des biens immobiliers et éventuelles perspectives de déménagement ou travaux

Nous avons poursuivi en 2023 notre veille immobilière, dans l'optique de renouveler certains appartements trop vieillissants ou très énergivores. Malheureusement cette recherche n'a pas abouti. Dans l'attente, nous poursuivons les travaux dans les appartements actuels, dans la limite de nos moyens d'investissement très restreints.

En 2023, nous avons :

- Repeint un appartement
- Installé des serrures et clés individuelles aux chambres en colocation
- Changé les radiateurs d'un appartement
- Rénové la salle de bains d'un appartement

Les prix actuels de l'immobilier à la croix rousse ne nous permettent plus de trouver de nouveaux appartements sur ce secteur, aussi nous rechercherons en priorité des appartements dans le secteur de Lyon 9 pour l'extension de places que nous proposons à la Métropole de Lyon, si celle-ci est validée.

Etat du parc mobilier et projets éventuels

Le mobilier des appartements est renouvelé régulièrement en fonction des besoins. En 2023, nous avons acheté :

- Trois réfrigérateurs
- 1 mini-four
- Trois lave-linges
- 2 canapés
- 1 bibliothèque
- 1 télévision
- 2 aspirateurs
- 1 matelas
- 2 meubles de cuisine
- 1 table basse
- 1 bureau
- 1 buffet
- Deux fauteuils et des chaises pour le service
- Un vélo électrique pour les déplacements de l'équipe éducative

Etat du parc informatique et automobile et projets éventuels

Le parc informatique du service est actuellement à jour après des renouvellements de postes fin 2021.



Le service utilise un véhicule mis à disposition par un autre établissement, dans l'attente de pouvoir investir dans son propre véhicule de service. Ce besoin fort va continuer à s'accroître dans les années à venir avec l'éloignement des logements des jeunes.

5. Perspectives 2024

Au niveau du pôle Lyon, l'année 2024 sera marquée par :

- L'actualisation du projet du Foyer Saint Michel
- La poursuite du projet de déménagement du Foyer Saint Michel
- L'extension de places du service STEP
- Le développement du projet de pôle et son inscription au sein du territoire.

Au service BASE, l'année 2024 sera marquée par le départ d'une éducatrice titulaire et l'arrivée dans l'équipe d'une nouvelle professionnelle, et en fonction de la réponse de la DPPE à notre proposition d'extension de places, l'année pourra être marquée par le travail de recherche d'appartements et l'ouverture d'un quatrième poste éducatif en vue de la création de 6 places supplémentaires.

Afin de mieux accompagner la sortie du service des jeunes, un travail a été engagé avec l'équipe éducative fin 2023 et sera poursuivi sur 2024. Plusieurs axes ont été définis :

- Rapprochement avec le service inclusion d'Acolea (logis jeunes, un toit un job) dans un partage d'expérience et d'informations autour des sorties de CJM ;
- Formation de l'équipe éducative au diagnostic social du SIAO, afin qu'ils puissent les réaliser 6 mois avant la fin de la prise en charge ;
- Participation aux commissions logement de la CSTL.